

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Dordogne

COMMUNE de  
SAINT-FELIX-DE-REILHAC-ET-MORTEMART

**Nombre de membres :**

Afférents au conseil Municipal : 11

En exercice : 10

Qui ont pris part à la délibération : 10

Dont pouvoirs : 1

L'an **deux mil vingt cinq, le trois mars, à 20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-FELIX-DE-REILHAC-ET-MORTEMART**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jean-François AUTEFORT**.

Date de la convocation : **12/02/2025**

Date d'affichage : **04/03/2025**

Étaient présents : M. Jean-François AUTEFORT, M. Dominique LAPORTE, M. Régis ROBERT, Mme Anne-Marie CARDON, M. Thierry SAULIERE, M. Pierre GALLET, Mme Christèle NEYRAT, Mme Nicole LACHAUD, Mme Marie-Noëlle CLAUZURE.

Étaient absents excusés : Mme Anne-Catherine BALLAND.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme Anne-Catherine BALLAND en faveur de Mme Nicole LACHAUD.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 9

Secrétaire : M. Pierre GALLET.

MA-DEL-2025-006 OBJET : CREANCE NON VALEUR -16800

Sur proposition de Monsieur le trésorier par courrier explicatif du 027/01/2025.

Mr le Maire expose la demande de mettre en non valeur les sommes du suivantes :

Blanke Dina Meintje		
ANNEE	PIECE NUMERO	VALEUR
2019	R-2-159-3	2.92
2020	R-1-21-3	10
2019	R-2-159-4	13.20
2020	R-2-160-3	13.29
2019	R-2-153-1	44.24
2020	R-1-21-1	44.24
2020	R-2-160-1	44.24
2020	R-1-21-4	45.21
2020	R-2-160-4	60.06
2019	R-2-153-2	63.30
2020	R-1-21-2	216.80
2020	R-2-160-2	288.01
<b>TOTAL</b>		<b>845.51 €</b>

Mr le Maire demande au Conseil Municipal de valider ou invalider les sommes en non valeurs ci-dessus.

Mr le Maire demande l'autorisation de signer la demande en non valeur de créances irrécouvrables pour le montant valider par le conseil Municipal auprès de la Trésorerie au compte 6541.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à faire toutes les actions nécessaires pour la mise en non valeur énuméré ci-dessus

Certifiée exécutoire après transmission à  
la Sous-préfecture de SARLAT et publication  
par voie d'affichage le 04/03/2025

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire, M. Jean-François AUTEFORT